



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/086

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur MOURAO LOPES Filipe**, domicilié **rue Courriault 1D à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue des Oiseaux 132 à 6230 Buzet** et est cadastré **Buzet (3) section B n° 289L**.

Le projet consiste en **l'extension et la transformation d'une habitation unifamiliale**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A4. Aire des constructions semi-continues de type villageois'** sur les points suivants :

- **Façades** : les fenêtres de toiture à versants ne sont pas axées sur les baies de façades ;
- **Façades** : les baies et ouvertures d'une même façade ne sont pas toujours alignées verticalement ou horizontalement sur au moins un de leurs côtés ;
- **Façades** : toutes les maçonneries ne sont pas traitées, pour l'ensemble des façades et pignons de chaque volume, avec le même matériau dominant ;
- **Emprise au sol** : la superficie au sol du volume secondaire est supérieure à 60 % de la superficie au sol du volume principal ;
- **Garages** : le stationnement est interdit en zone de cours et jardin.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **19 février 2025** au **5 mars 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 14/02/2025**

A Pont-à-Celles, le 3 février 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN